

on trouve une économie globale fondée sur la technologie, la libre circulation de l'information et des capitaux, un monde qui excluait jusqu'à présent le Canada des trois principaux blocs commerciaux, soit ceux du Japon, du Marché commun européen et des États-Unis? Et le Canada était le seul pays industrialisé, monsieur le Président, qui n'avait pas en date du 3 octobre accès à un marché de 250 millions d'habitants.

Et nous savons que le Canada ne sera jamais absorbé par qui que ce soit tant et aussi longtemps que les Canadiens voudront vivre dans un pays indépendant. Nous savons aussi que la libéralisation des échanges qui a suivi la Seconde Guerre mondiale a fait de nous un pays plus fort et plus indépendant que jamais dans le passé. Il n'y a aucune raison pour que l'application graduelle et intelligente d'un accord commercial avec les États-Unis ne soit pas le catalyseur dont nous avons tellement besoin pour atteindre de nouveaux sommets.

De plus, la venue du libre-échange ne bouleversera en rien nos valeurs communes à nous tous Canadiens et Canadiennes. On a pris soin d'exclure de l'Entente tout ce qui pourrait affecter nos industries culturelles et nos programmes sociaux, éléments cruciaux de notre caractère national. Je crois sincèrement qu'il ne suffit pas de songer aux coûts et aux avantages immédiats et de trouver vaille que vaille des solutions à court terme aux facteurs d'irritation du moment. Les précédentes administrations libérales nous ont trop souvent infligé pareil mode de pensée.

Monsieur le Président, j'ai déjà affirmé à quelques reprises que cet Accord ne fait pas que reconnaître notre interdépendance économique, mais qu'il reflète par surcroît nos différences sociales et politiques. Avec comme conséquence logique que toutes les régions du pays y trouveront leur compte. En tant que ministre et député d'une circonscription du Québec, il est bien naturel que je me sois intéressé spécialement aux avantages que cette province va pouvoir retirer de notre entente avec les États-Unis. Je vous dirai d'emblée que le Québec constitue l'une des régions qui va pouvoir bénéficier le plus de l'Accord de libre-échange.

Ainsi, la baisse des tarifs va favoriser la transformation de nos ressources avant leur exportation, ce qui va entraîner la création d'emplois et de nouveaux investissements. Cette baisse des tarifs viendra donc corriger une situation qui perdure depuis des générations et qui, tel un boulet, a toujours ralenti la croissance économique du Québec.

Enfin, tous les économistes sérieux prédisent une baisse des prix à la consommation et des coûts de fabrication que nos industries doivent assumer. Éventuellement, après la mise en application totale de l'Accord de libre-échange, nous estimons que le pouvoir d'achat des consommateurs, ceux du Québec inclus, bien entendu, se trouvera augmenté de 3 à 12 p. 100, en raison d'une plus forte compétitivité sur la majorité des marchés. En termes clairs, cela veut dire que des milliers de familles canadiennes et québécoises pourront se procurer davantage de biens pour leur argent et ainsi avoir une chance de vivre plus dignement, au-dessus du seuil de la pauvreté.

Pour en revenir au Québec proprement dit, monsieur le Président, les termes de l'Accord sur l'énergie écartent pour de bon la menace que font actuellement peser les embargos américains sur les exportations de l'Hydro-Québec. Comme vous le savez, monsieur le Président, l'avenir économique du Québec

Les subsides

dépend largement de la mise en valeur de nouvelles ressources hydrauliques et de leur vente à des clients en puissance, et les États de la Nouvelle-Angleterre sont les plus directement visés. L'accord sur l'énergie facilitera grandement nos négociations avec les États intéressés à se procurer nos surplus d'énergie hydro-électrique. Là encore, les probabilités de création d'emplois à court, à moyen et à long termes sont très élevées.

Comme nous l'avions promis, les offices de commercialisation des produits agricoles, des oeufs et de la volaille n'ont pas été touchés par notre accord. Le Canada conserve donc le droit de décider quel genre de programmes de commercialisation agricole doit être appliqué. Voilà qui devrait être de nature à rassurer certains groupements de producteurs agricoles québécois, qui ont été selon nous trop prompts à céder au vent de panique que mes savants collègues libéraux et néo-démocrates ont sciemment dirigé sur eux. Mais ce n'est pas cette forme de rhétorique creuse qui fera avancer l'agriculture au Québec, mais plutôt certaines dispositions de l'Accord. Par exemple, les producteurs de pommes de terre et les éleveurs de porc et de boeuf qui exportent aux États-Unis pourront bénéficier d'une absence de droits de douane et d'une certitude d'accès au marché américain beaucoup plus grand.

Les deux pays, en outre, s'exempteront mutuellement des restrictions découlant de leurs lois sur les importations de viande. N'oublions pas que l'élimination des droits de douane sur les fruits et les légumes sera étalée sur dix ans, ce qui donnera aux agriculteurs canadiens qui ont des concurrents américains sur le marché canadien le temps de s'ajuster à cette concurrence. Par-dessus tout cela, le Canada se trouve encore plus protégé au plan de l'agriculture parce que l'Accord lui donne le droit de rétablir temporairement, et ce pendant vingt ans, les droits de douane sur les fruits et légumes, si les cours des prix venaient à chuter. Il faut, monsieur le Président, que les agriculteurs du Québec soient convaincus de ce que leur industrie, loin de régresser par suite de l'entente commerciale canado-américaine, sortira finalement de la stagnation que lui imposait l'accès à des marchés captifs, où les perspectives de croissance, c'est peu dire, n'étaient guère reluisantes.

Dans un autre ordre d'idées, rappelons-nous que les deux tiers des exportations québécoises de pâtes et papiers vont aux États-Unis. L'élimination des droits applicables à ces produits décuplera littéralement leurs débouchés commerciaux en terre américaine.

Et que dire, monsieur le Président, des sociétés montréalaises de génie et de conseil qui se sont taillé une réputation mondiale? Vendre notre expertise et nos réalisations en ce domaine, c'est une chose, mais assurer un service après vente fiable, c'est un autre défi. Dans le passé, les règlements d'immigration des États-Unis ont souvent entravé l'accès de Canadiens désireux de travailler avec leurs clients américains ou de fournir le service après vente que ces derniers sont en droit de recevoir. En vertu des nouvelles autorisations de séjour provisoire pour affaires, ceux qui oeuvrent dans nos industries de service, notamment le génie-conseil, constateront qu'il leur sera dorénavant plus facile d'entrer aux États-Unis, de mieux servir leurs clients et par conséquent d'accroître leur volume de ventes.